



UNIVERSITE D'ETAT D'HAÏTI

Conseil de l'Université

RÉSOLUTION DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ AUTORISANT LE RECTEUR A POURSUIVRE LES NÉGOCIATIONS AVEC L'EXECUTIF EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT-PLAN/ETAT - UEH.

Le Conseil de l'Université d'Etat d'Haïti (CUEH), réuni en session ordinaire du 3 au 5 août 2017,

Vu les articles 208 – 209 et 210 de la Constitution de la République ;

Vu les Dispositions Transitoires de février 1997 relatives à l'organisation de l'Administration Centrale de l'UEH;

Considérant qu'une rencontre tenue le 20 juin 2017 entre, d'une part, le Président de la République et des membres de son Cabinet et, d'autre part, le Recteur et une délégation du Conseil de l'Université d'Etat d'Haïti, a mis en évidence la nécessité d'un protocole d'accord spécifique entre les Pouvoirs Publics et l'Université d'Etat d'Haïti.

Considérant qu'une proposition concrète en ce sens a été faite à l'UEH ;

Considérant que ladite proposition revue par le groupe ad hoc de l'UEH a été accueillie favorablement par le CUEH qui la considère comme une bonne base de travail ;

Considérant que la signature de ce document dit « Contrat-Plan/Etat-UEH » est de nature à relancer et à revitaliser le rapprochement nécessaire entre les pouvoirs publics et l'UEH ;

Après délibération, adopte la résolution suivante :

Article 1^{er}.- Le Conseil de l'Université encourage la poursuite des négociations devant aboutir à la signature d'un Contrat-Plan entre l'Etat et l'Université d'Etat d'Haïti.

Article 2.- Le Conseil de l'Université autorise le Recteur de l'UEH à négocier avec les instances compétentes du Pouvoir Exécutif le « Contrat-plan/ Etat-UEH » sur la base du document présenté au CUEH au cours de cette session.

Fait à Kaliko Beach, le 5 août 2017

Pour le Conseil de l'UEH :

